



VOISINE

BAREME DES INDEMNITES KILOMETRIQUES*

(application pour les seuls cas où il n'y a pas alternance entre le covoitureur et le covoituré)

Tarif fixé en fonction de la règle de calcul suivante :

Considérant une consommation moyenne par véhicule de 6 litres / 100 km,
Considérant le prix moyen du carburant à ce jour, 10 janvier 2012, de 1,444 € (Diesel = 1,389 et Super = 1,499) à Hyper U Mende Coeur de lozère,
Considérant que ces deux arguments ne couvrent pas la totalité des frais (entretien, pneus, assurance, péage...),
le résultat obtenu ne sera pas rapporté à la voiture (quel que soit le nombre de voyageur), mais au voyageur (si deux personnes : coût x 2).

Calcul : km x (6 / 100) x 1,444 **SOIT LE KILOMETRE / VOYAGEUR = 0,09 €**

EXEMPLES

1 km = 1 x 0,06 x 1,444	0,09 € par personne
2 km = 2x0,06x1,444	0,17€
3 km =	0,26 €
10 km =	0,86 €
15 km =	1,30 €
20 km =	1,72 €
30 km =	2,59 €
50 km =	4,32 €
100 km* =	8,64 €
200 km* =	17,28 €
500 km* =	43,32 €
1 000 km* =	86,64 €

* A partir de 100 km, il peut être intéressant de comparer avec les frais réels. A vous de voir.

- *VOISINE se réserve le droit de modifier ce barème et les conditions de répartition.*